

Conseil départemental

CHARTRE DES AMBASSADEURS ET DES JEUNES ESPOIRS SPORTIFS



Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'engage en faveur de l'excellence sportive à travers la mise en place de dispositifs d'aides aux sportifs de haut niveau du département : les ambassadeurs sportifs et les jeunes espoirs sportifs.

En signant cette charte, les ambassadeurs et les jeunes espoirs s'engagent à mettre en valeur le département de la Haute-Garonne, à participer à son rayonnement, à la promotion des actions menées et à respecter les valeurs de solidarité, de promotion de la citoyenneté et d'éducation.

Les ambassadeurs et les jeunes espoirs sportifs bénéficient :

- d'un accompagnement financier pendant 1 an de la part du Conseil départemental de la Haute-Garonne
- de la fourniture d'équipements lors de la cérémonie de l'Excellence sportive
- d'une visibilité sur les moyens de communication du Département (site Internet, magazine, réseaux sociaux...)

Les lauréats s'engagent à :

- valoriser le département de la Haute-Garonne et ce qu'il représente de manière positive et respectueuse dans les médias et sur les réseaux sociaux ;
- avoir un comportement exemplaire sur et en dehors des terrains, conforme aux valeurs du département de la Haute-Garonne ;
- porter les couleurs du territoire lors des compétitions dans le respect des règles en vigueur sur les compétitions, dictées par l'organisateur ou la fédération sportive (casquette, sac, blason...) ;
- faire part du partenariat avec le Conseil départemental dans les médias et sur les réseaux sociaux ;
- se rendre disponible pour participer à des événements initiés par le Département
- tenir régulièrement informé le Conseil départemental de leur actualité sportive et de leur couverture médiatique, afin que le Département réalise une actualité par trimestre sur leurs résultats ;
- autoriser l'utilisation et la diffusion des images les représentant pour la promotion des ambassadeurs et des jeunes espoirs haut-garonnais sous toute forme, sur tous supports (y compris Internet) et selon tout procédé (hors commercial) ;
- respecter un devoir de réserve quant aux projets co-organisés avec le Conseil départemental.

TERRE
2024
DE JEUX

